

En route pour Laténa

Le budget et la fiscalité de la nouvelle commune



Des membres des commissions financières et de gestion des 4 communes:

Léonore Lovis, Nicolas Bornand, Nathalie Müller, Laurent Ramsbacher, Benoît Hemmer, Rajesh Ambigapathy, Paola Attinger, Benoît Hemmer, Pascale Giron, Yves Tillé, Ted Smith, David Wintgens, Cécile Abplanalp, Pascal Vaucher, Gabriel Krähenbühl et Corinne Engel.

Le 26 novembre prochain, les habitants des communes d'Enges, d'Hauterive, de la Tène et de Saint-Blaise se prononceront sur la fusion. Parmi les questions légitimes que se pose la population, celles du budget et de la fiscalité méritent que l'on s'y arrête. A la Salle de Justice de Saint-Blaise, nous avons rencontré des membres des commissions financières et de gestion des 4 communes. Nous avons parlé avec eux du budget et de la fiscalité de la nouvelle commune fusionnée. Quatre réponses à quatre questions.

→ Prochaine étape du Laténa Tour

26 octobre à 19h30 à la Salle BSP d'Hauterive

Avec Susanne Jecklin Leuenberger, Laurent Kurth, Maxime Rognon, Nicolas Bornand, Andreas Britz, Gilles Christen, Laurent Ramsbacher, Vincent Storrer et Sonia Bernauer Miaz.

www.latenai-oui.ch

Comment a été déterminé le budget ?

Laténa a un budget prévisionnel de 60 millions de francs. Les chiffres sont basés sur les analyses menées par le Professeur Bernard Dafflon, de l'Université de Fribourg, accompagné de plusieurs experts. Ils ont été consolidés en fonction des dernières informations et résultats fournis par le canton et les communes, y compris les comptes 2022. Ce budget est équilibré et permet à Laténa de démarrer sur des bases solides.

Comment a été calculé le coefficient fiscal ?

Le coefficient fiscal est fixé à 68, soit une réduction pour toutes les communes engagées dans la fusion, sauf Saint-Blaise. Certes, il aurait été plus vendeur et attractif de fixer le coefficient à 66, niveau de Saint-Blaise aujourd'hui, mais cela aurait mis d'emblée la nouvelle commune sous une forte pression financière. Le coefficient de 68 permet de maintenir les engagements pris par les 4 communes, notamment en matière d'investissements et de subventions. Des économies d'échelle sont, quant à elles, à prévoir sur le moyen terme. Le choix de ce coefficient est donc réaliste, responsable et respectueux envers la population.

Quelle est votre analyse de la situation par rapport à l'augmentation du coefficient fiscal à Saint-Blaise ?

Un projet de fusion ne se limite pas seulement au coefficient fiscal. Il s'agit d'un véritable projet de société qu'il faut voir dans son ensemble. Saint-Blaise est aujourd'hui dans une situation financière inconfortable. Qu'il y ait fusion ou pas, une augmentation du coefficient fiscal communal semble inéluctable.

L'augmentation du coefficient reste supportable pour les contribuables saint-blaisois et pourra même être compensée par des prestations supplémentaires (p.ex. subvention aux transports publics).

Rappelons-nous: Auvernier a accepté la fusion de Milvignes, malgré l'augmentation de 1 point de l'impôt communal; Fontainemelon a accepté celle de Val-de-Ruz malgré une hausse de 4 points. Preuve que le coefficient fiscal n'est pas le seul argument dans une fusion.

La fusion permet aussi une complémentarité des recettes des personnes physiques et des personnes morales (notamment importantes à La Tène) et de voir l'avenir avec sérénité.

Financièrement que permettrait un OUI à Laténa ?

Dire OUI à Laténa permettra de poursuivre les investissements, de garantir des finances saines et équilibrées, gage de notre indépendance, ainsi que de limiter la charge de la dette sur nos finances communales.

A la semaine prochaine pour d'autres nouvelles de Laténa !

